



PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 19 février 2018

NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE « RENSEIGNEMENTS EN DROIT DU TRAVAIL » DE LA DIRECCTE DE LA SARTHE

A compter du **1^{er} mars 2018**, le service « renseignements en droit du travail » de l'unité départementale de la DIRECCTE de la Sarthe modifie son organisation.

Le service « renseignements en droit du travail » informe et conseille les salariés et employeurs du secteur privé exclusivement. Il traite de toutes les questions relatives au droit du travail (notamment contrat de travail, durée du travail, salaire...).

Pour toutes les autres questions (main d'œuvre étrangère, activité partielle), il convient de se rapprocher du service spécialisé au sein de l'unité départementale de la DIRECCTE.

Ce service n'est pas habilité à :

- Calculer les droits au chômage et indemnités de rupture de contrat,
- Renseigner sur les cotisations sociales,
- Constituer un dossier prud'homal.

Il n'est pas compétent pour les agents titulaires et contractuels des fonctions publiques (Etat, hospitalière ou territoriale à l'exception des salariés en contrat aidé) ni pour le personnel administratif des chambres consulaires.

A compter du 1^{er} mars, les usagers seront renseignés selon les trois modalités suivantes :

- **La réception physique** à l'unité départementale (19 boulevard PAIXHANS - RDC - bâtiment B) **uniquement sur rendez-vous d'une durée de 30 minutes.**

La prise des rendez-vous sera effectuée uniquement via le site internet de la DIRECCTE <http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/> :

- soit par l'utilisateur lui-même ou par l'agent d'accueil de la DIRECCTE à la demande de l'utilisateur,
- soit par les agents du service renseignements.

Un formulaire précisant l'objet du rendez-vous doit être complété.

- **L'accueil téléphonique : 02 72 16 44 00**

Celui-ci sera réalisé du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, à l'exception du jeudi après-midi.



PRÉFET
DE LA SARTHE

La demande écrite de renseignements

Les usagers pourront solliciter le service renseignements :

- soit par courrier envoyé à l'UD DIRECCTE (19 boulevard Paixhans Bâtiment B - CS 41822 - 72018 Le Mans cedex 2),
- soit par voie électronique via le site internet de la DIRECCTE <http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/> (Un formulaire doit être complété).